

La vie politique en Europe et dans le monde

par Jean-Pierre Gouzy

Cet automne, l'actualité a décidé de verser dans la corne d'abondance.

Les catastrophes dites naturelles ont été les premières au rendez-vous. Le cyclone « Katrina » a ravagé la Louisiane, affecté le Mississippi, noyé La Nouvelle-Orléans, faisant plus d'un millier de morts, occasionnant des dizaines de milliards de dollars de dégâts. Peut-être une centaine, diront certains. Un vrai coup de blues pour le Sud de Louis Armstrong et Sydney Bechet.

Une petite sœur « Rita » a tenté d'emboîter le pas à « Katrina » au Texas, avec une moindre violence mais imposant un temps d'arrêt à 80 % des installations pétrolières, tandis que, dans cette même zone dépressive des Caraïbes, « Stan » a ravagé l'Amérique centrale jusqu'au Mexique. Les morts et disparus se sont comptés par milliers. Puis un cyclone – « Wilma » – s'est abattu sur Cuba, inondant La Havane. Les monstres météorologiques – c'est un fait – se multiplient à mesure que les effets de serre se confirment.

Par ailleurs, un séisme d'une rare ampleur (magnitude 7,6) a disloqué une vaste zone himalayenne, ravageant le Cachemire, avec des secousses ressenties jusqu'en Afghanistan. On a parlé de dizaines de milliers de morts.

Dans le champ épidémiologique, enfin, la grippe aviaire nous est arrivée d'Asie, atteignant la Roumanie et la Russie, semant l'inquiétude.

• **L'actualité économique** a reflété une autre actualité : celle de la flambée des cours du pétrole, passés de 24/25 dollars le baril en 2001/2002 à 70 dollars le baril à New York, le 30 août, pour retomber aux environs de 60 dollars au moment où nous rédigeons.

Pour les ministres des finances réunis à Pékin les 15 et 16 octobre derniers, le spectre d'un troisième choc pétrolier est un risque réel. Nombre de pays pauvres parmi les plus exposés sont en état de choc, comme j'ai pu le constater au cours d'un récent voyage.

D'autre part, cette escalade des prix pétroliers a des conséquences sur l'inflation qui atteint 2,5 % dans la zone euro, de même qu'en Grande-Bretagne. Aux États-Unis, les prix à la production ont bondi de 1,9 % en septembre par rapport à août, la plus forte progression depuis une trentaine d'années. La hausse des taux d'escompte revient à l'ordre du jour.

Si la croissance américaine prévisible demeure de l'ordre de 3 points et demi (sous réserve de connaître l'impact des cyclones), celle du Royaume-Uni a baissé à 1,9 % (taux le plus bas depuis douze ans) ; celle de la France serait de 1,5 à 1,7 % ; celle de l'Allemagne de 0,8 point ; alors que l'Italie connaîtrait une croissance quasi nulle. Une des conséquences de cette asthénie est de favoriser les déficits budgétaires excessifs. Tel est le cas de dix des vingt-cinq pays de l'Union européenne, dont l'Allemagne et l'Italie, sinon en France où la dette publique continue à galoper (1 100 milliards d'euros, 66 % de la richesse produite en une année). Paradoxalement, cependant, les créations d'emplois seraient à la hausse en Allemagne, tandis qu'en France le chômage est en légère régression depuis huit mois (100 000 de moins) et le volume des introductions en bourse des appels de marché est présentement plus important en Europe qu'aux États-Unis.

- Le déroulement de l'actualité internationale a mis le projecteur sur la célébration du **soixantième anniversaire de l'ONU** (191 États membres contre une cinquantaine dans les années 50). Le « machin » dont se gaussait le Général de Gaulle devait pour la circonstance être réformé, la composition du Conseil de sécurité, en particulier, ne reflétant plus les réalités et rapports de force du monde d'aujourd'hui, avec ses quinze États dont les cinq « permanents » disposant du droit de veto : en l'occurrence, les principaux pays « vainqueurs » de la deuxième guerre

mondiale (États-Unis, France, Grande-Bretagne, Chine, Russie). Or, il n'a été possible de tomber d'accord sur rien au plan institutionnel... L'Allemagne, en se déclarant candidate au Conseil de sécurité, a provoqué une crise de jalousie italienne. Quant à l'Union européenne, en tant que telle, elle n'existe pas à l'ONU, n'étant en rien un État, alors que c'est le cas de Bahrein, de San Marin, des îles Fidji ou Kiribati... Comprendra, néanmoins, qui voudra !

Le nombre des États membres du Conseil de sécurité devrait passer à 24 ou 25. Celui des membres permanents du Conseil devrait augmenter en proportion... Mais il a fallu se rendre à l'évidence, personne n'étant d'accord avec personne, comme nous l'avons déjà dit. Pour la première fois, George W. Bush s'est fait, en cette circonstance, l'avocat des pays émergents sous le regard inspiré de Condolezza Rice et du nouvel ambassadeur américain à l'ONU qui avait cru bien faire en proposant plusieurs centaines d'amendements en vue de la réforme de l'organisation internationale. Les États-Unis sont, en effet, incontournables dans la thébaïde onusienne au budget de laquelle ils participent à hauteur de 22 %.

L'Union européenne s'est voulue positive, cependant, en « saluant le résultat global du Sommet » après les engagements pris en faveur de l'aide au développement. Il a été décidé de créer, par exemple, un « Conseil des Droits de l'homme ».

- Au sein de l'Union elle-même, nous avons eu des élections **en Allemagne**, le 18 septembre dernier, avec une consultation complémentaire à Dresde. Comme on le sait, les Chrétiens-démocrates (CDU-CSU) sont arrivés de justesse en tête devant le SPD du chancelier Schröder, victime en la circonstance de l'union des ex-communistes de la DDR (Allemagne de l'Est) avec les SPD contestataires et désormais dissidents, groupés autour d'Oskar Lafontaine. Comme, par ailleurs, ni les « Verts » à gauche ni les Libéraux à droite ne pouvaient apporter une compensation suffisante dans une nouvelle coalition, la conception d'une « grande coalition » a raisonnablement prévalu, mais elle a provoqué une double crise : au sein de la SPD et avec

M. Stoiber, leader de la CSU (Bavière). Angela Merkel sera la première chancelière d'Allemagne avec des personnalités, dans son gouvernement, telles que Franz Müterfering, vice-chancelier ; Frank-Walter Stenmeier, ex-bras droit de M. Schröder, devenu ministre des Affaires étrangères ; Peer Steinbrück, ministre des Finances. Tous trois sont à des postes majeurs en tant que sociaux-démocrates. Mais elle devra aussi compter avec Wolfgang Schäuble, personnalité marquante de la CDU et « européen » convaincu, au Ministère de l'intérieur. La coalition fera face à une triple opposition : celle d'Oskar Lafontaine et de ses alliés néo-communistes (PDS), avec 54 sièges, d'une part, sans oublier les Verts (51 sièges) d'autre part, et les Libéraux qui progressent, avec 61 sièges.

Si nous partons du principe – comme c'est notre cas – que l'Allemagne confrontée à d'importants problèmes socio-économiques et budgétaires a, avant tout, besoin de stabilité, on peut légitimement espérer qu'un gouvernement représentatif de 70 % d'électeurs ayant voté SPD ou CDU-CSU, est à même de tenir ses engagements. Par ailleurs, on ne prévoit pas de changements substantiels – du moins a priori – dans la politique européenne de Berlin.

- De son côté, **la Pologne** a carrément basculé « à droite » (selon la terminologie consacrée) lors des élections présidentielles du 23 octobre écoulé, en donnant la préférence au chef de file des conservateurs catholiques polonais, grâce à l'effondrement des sociaux-démocrates et l'abstention de près de 50 % du corps électoral. Lech Kaczinski, puisqu'il s'agit de lui, n'a rien jusqu'ici, pour sa part, d'un Européen convaincu. Jusqu'à une éventuelle preuve du contraire, la « supranationalité » n'est manifestement pas sa tasse de thé. Très défiant à l'égard de la Russie poutinienne, sa première visite à l'étranger devrait être pour George W. Bush. Ne disposant, cependant, que d'une majorité relative, Lech Kaczinski s'est efforcé, sans succès, de constituer un gouvernement de coalition avec son rival électoral libéral, Donald Tusk, qu'il a devancé de plusieurs voix lors des élections présidentielles. Mais la Pologne n'est pas l'Allemagne fédérale et le partage du

pouvoir laisse prévoir des lendemains qui déchantent. La situation est en effet d'autant plus complexe que des élections (législatives cette fois), le 25 septembre dernier, ont assuré le succès du frère jumeau de Lech Kaczinski – son sosie Jaroslaw Kaczinski –, leader du parti des conservateurs catholiques « Droit et justice », destiné (avec 26,86 % des suffrages exprimés) à gouverner initialement avec les Libéraux (24,23 %), balayant ainsi la « gauche » et notamment le parti social-démocrate (ex-communiste) qui gouvernait la Pologne depuis 2001 sous la présidence d'Aleksander Kwasniewski, l'homme qui a pourtant obtenu l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne. L'Alliance dite des « gauches démocratiques » n'a, en effet, obtenu, que 11,31 % des suffrages exprimés.

Ce qui se passe aujourd'hui sur les bords de la Vistule mérite d'autant plus notre attention que l'accord de Varsovie est nécessaire pour toutes les grandes décisions à prendre dans l'Union européenne, qu'il s'agisse du budget, de la politique agricole commune ou de l'avenir des projets constitutionnels déjà mis à mal par le double « non » des Français et des Néerlandais, dont les gouvernements appartiennent aux pays fondateurs de l'actuelle Union.

À la périphérie immédiate de l'Union européenne, **l'Ukraine**, de son côté, a perdu les illusions de la « Révolution orange » qui, en novembre et décembre de l'année dernière, s'était imposée aux apparatchiks hérités de la période soviétique. Le président Iouchtchenko vient de décider de se séparer de la jolie dame à la poigne de fer et à la tresse blonde dont il avait fait son premier ministre, Ioula Timochenka. Motifs invoqués : luttes de clans et effets corrupteurs. Des élections sont prévues en mars 2006 mais, en attendant, pour gouverner, Iouchtchenko s'est assuré une majorité en faisant appel aux anciens apparatchiks qu'il avait bouté hors des allées du pouvoir. Le Kremlin, après ces événements, n'a pas caché sa satisfaction, alors que les États-Unis ont fait savoir, à l'inverse, que la porte de l'OTAN restait ouverte à Kiev, sans préciser pour autant quand l'Ukraine pourrait adhérer.

Enfin, l'actualité des **vagues migratoires** venues d'Afrique Noire s'effondrer sur les grillages des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, au Maroc, a provoqué en Europe une crise de mauvaise conscience. « La forteresse s'est écroulée » a déclaré un peu vite, avec emphase, le Commissaire européen chargé des migrations à Bruxelles...

Des centaines, voire des milliers d'Africains, errent et parfois meurent dans le Sahara algérien ou marocain, sous l'œil des cameramen. On se rappelle aussi le cas de ceux qui échouent, venus du Maghreb, dans l'île italienne de Lampedusa, ou en provenance du Proche-Orient, dans les îles grecques sur des embarcations pourries. Et pourtant, l'Europe ne pourra plus très longtemps ignorer les conséquences répétitives de tels événements.

Les grandes zones à risque

Les périls que recèle la conjoncture aux Proche et Moyen-Orient jusqu'aux frontières indo-pakistantaises, ou à terme en Corée du Nord, notamment avec des tendances nucléaires proliférantes qui n'ont en rien diminué, exigent qu'on s'y arrête.

Certes, au **Proche-Orient**, l'armée israélienne a fini d'évacuer la bande de Gaza le 12 septembre, après avoir mis un terme à trente-sept années d'implantation coloniale, Sharon faisant preuve, en la circonstance, de réalisme. 1 500 familles juives ont donc quitté cette zone quasi désertique et surtout surpeuplée puisque 1 300 000 Palestiniens y vivent ou survivent tant bien que mal. Une véritable poudrière en raison de la pauvreté ambiante et des commandos islamiques armés.

Par ailleurs, Sharon a – comme il l'avait annoncé – fait évacuer quatre colonies isolées situées en Cisjordanie, au nord de Naplouse, mais il a prévu de larges compensations pour Israël en Cisjordanie centrale et à l'est de Jérusalem.

De plus, le gouvernement israélien a approuvé le 10 juillet le tracé du mur de séparation autour de Jérusalem-est, qui sera achevé ces prochains mois. L'ouvrage traverse les quartiers palestiniens, plaçant 50 000 de leurs habitants du

côté oriental de la clôture. De plus, Israël a ordonné, en août dernier, la confiscation de nouvelles terres palestiniennes près de la ville sainte, l'objectif étant de relier l'implantation juive de Maale Adoumi (30 000 habitants) aux quartiers hébreux de Jérusalem-est. Le tracé définitif de cette poche israélienne dépend de l'annexion de trois blocs de peuplement représentant 7 % de la Cisjordanie palestinienne.

Par ailleurs, Bush et Sharon se sont accordés, après le retrait israélien de Gaza, pour geler jusqu'à nouvel avis la « feuille de route » publiée en avril 2003 par les États-Unis, l'Union européenne, la Russie et l'ONU. La feuille si souvent évoquée avait pour objet la fondation d'un État palestinien et le gel total des activités de colonisation, y compris celles qui étaient susceptibles d'être imputées à la « croissance naturelle » des implantations.

L'objectif était de créer un État palestinien à la fin de 2005, mais à l'évidence le père Noël ne sera pas au rendez-vous. Recevant Mahmoud Abbas, le président de l'Autorité palestinienne, le 20 octobre, George W. Bush a émis des doutes sur la possibilité de mettre en place un État palestinien avant la fin de son mandat, en janvier 2009... C'est tout dire !

Dans ce contexte, les élections désormais prévues le 20 janvier 2006 en Palestine risquent d'avoir peu de signification, surtout si, comme le prétendent les Israéliens, ils pourraient s'opposer à la participation du Hamas au scrutin « tant que celui-ci restera une organisation terroriste », contrairement au président de l'Autorité palestinienne qui considère que « tous les partis » doivent participer à ces élections pour refléter la réalité politique.

D'un côté, il est vrai, le Hamas figure sur les listes d'organisations répertoriées comme « terroristes » ; de l'autre, l'abandon éventuel de la lutte armée au profit d'une participation à la vie politique palestinienne représenterait une évolution méritant d'être prise en considération. En tout cas, c'est à l'Autorité Palestinienne d'assumer en la circonstance ses responsabilités, puisque la consultation législative prévue serait la première où la question de la participation du Hamas à une consultation électorale se trouve posée depuis la

création de l'Autorité palestinienne à la suite des accords d'Oslo de 1993.

L'Intifada – c'est-à-dire le soulèvement palestinien – est entré dans sa sixième année fin septembre, provoquant 5 000 décès dont ceux d'un millier d'Israéliens. Le processus de paix est toujours au point mort depuis la disparition de Yasser Arafat en novembre 2004.

Selon la Banque mondiale, le PIB palestinien serait aujourd'hui inférieur de 23 % à celui de 1999 (moins de 1 000 dollars par tête en 2004 contre plus de 16 000 en Israël). En outre, le chômage atteint au moins le quart de la population civile. Près de 40 % des jeunes sont chômeurs. Ceci explique largement pourquoi les rebondissements sanglants sont sans cesse rémanents sur la terre biblique. Ainsi, le 26 octobre, un attentat suicide revendiqué par le Djihad islamique pour venger la mort d'un de ses chefs militaires abattu par l'armée israélienne trois jours plutôt, a fait cinq tués et une trentaine de blessés dans la ville côtière de Hadera (nord d'Israël). Ariel Sharon a immédiatement répliqué en lançant une offensive au nord de Gaza pour frapper des groupes armés palestiniens, à l'aide d'avions, d'hélicoptères et de chars, faisant à son tour tués et blessés. « Rien ne semble pouvoir enrayer la spirale infernale » constatait l'un de nos grands quotidiens. Rien, effectivement !

En **Irak**, malgré la constitution progressive de forces armées et de police spécifiquement irakiennes, prises en charge par les Américains – ces forces atteignant désormais 192 000 hommes, ce qui n'est pas rien – l'insurrection s'est poursuivie toujours aussi sauvagement.

Selon un rapport de la CIA, le pays est devenu une « école de guérilla pour l'extrémisme islamique ». Plus d'un an après le transfert de souveraineté à Bagdad, la violence n'a guère diminué. Parler de « borbier irakien » n'est donc pas excessif.

Certains de ces attentats suicides ont provoqué de véritables carnages. Par exemple l'explosion, le 14 septembre à Bagdad, d'une voiture piégée, tuant 114 personnes et en blessant 162 autres.

25 000 personnes de nationalité irakienne au moins ont été tuées depuis 2003. Selon d'autres évaluations, le chiffre de 39 000 serait plus près de la réalité. Du côté américain, le 25 octobre, le Congrès a rendu hommage aux 2 000 soldats américains tués à cette date et depuis le début du conflit en mars 2003. Le nombre des blessés serait de 16 000.

Inversement, les ripostes des forces américaines en août et septembre ont été de plus en plus fortes, avec de véritables opérations de guerre contre certains centres urbains insurgés. Le n° 2 d'Al Qaida en Irak, un certain Abou Azzam, a été tué.

Dans cette ambiance littéralement « tellurique », une « constitution-paravent » a pu être adoptée fin août par les Kurdes et les Chiites, mais les Sunnites minoritaires ont largement refusé de l'avaliser (à l'exception du « parti islamique » sunnite, après d'ultimes modifications apportées au texte).

De fait, alors que le projet constitutionnel ne pouvait être considéré comme adopté si les deux tiers des votants dans au moins trois provinces sur dix-huit ne l'acceptaient pas, seules deux provinces sunnites ont pu souscrire à cette obligation (Al-Anbar, non à 97 % ; Salaheddine, non à 82 %). Les deux autres provinces sunnites (Ninive et Diyala) ont répondu « non » respectivement à 55 et 49 %. Au total, les « non » n'ont représenté que 21,41 % des votants, mais 37 % des inscrits se sont abstenus. Ce qui signifie que plus de 58 % des électeurs potentiels ne se sont pas prononcés en faveur de la nouvelle constitution. Quoi qu'il en soit, c'est dans un Irak en proie au chaos qu'une majorité écrasante de votants chiites (au sud-est) et kurdes (au nord-ouest) ont approuvé le texte soumis à référendum le 15 octobre.

Comment apprécier une telle situation ? La cassure ethno-religieuse du pays est confirmée. Pour George Bush c'est plutôt, malgré ce qui précède, un succès, le bloc sunnite n'ayant pas été aussi compact qu'on pouvait le redouter. Cette étape est donc significative, le calendrier politique américain étant calé sur novembre 2006, époque où se tiendront les premières élections à mi-mandat pour le Congrès. L'opinion publique manifeste en effet, depuis quelque temps, des signes de lassitude à l'égard d'une présence prolongée et massive des

troupes américaines en Irak. La côte du président dans les sondages est historiquement faible (39 % seulement lui seraient favorables parmi les sondés). Le Vice-président, Dick Cheney, lui, serait compromis dans une scandaleuse affaire de faux documents relatifs aux prétendues acquisitions par le dictateur de Bagdad d'uranium au Niger, qui ont servi à justifier l'invasion de l'Irak par les troupes américaines sans l'aval de l'ONU.

Par ailleurs, les résultats du référendum américain illustrent aussi la lassitude d'une fraction croissante de la population irakienne, notamment à Bagdad livrée à la violence aveugle. Les groupes terroristes armés sont de plus en plus entre les mains des islamistes radicaux d'Al-Zarqaoui et de moins en moins entre celles des anciens fidèles de Saddam. Parmi les djihadistes étrangers, les plus nombreux viennent d'Arabie, les autres du Proche-Orient, quelques-uns du Yemen ou du Maghreb. Les actes terroristes restent la règle mais la voie est déblayée pour élire, comme annoncé, une assemblée permanente de quatre ans, le 15 décembre prochain.

Quant au procès de Saddam Hussein, il s'est ouvert le 19 octobre, au motif d'avoir fait assassiner 143 civils dans une cité chiite en 1982. Le dictateur devra répondre ultérieurement d'autres crimes contre l'humanité, mais l'invasion illégale de l'Iran en 1980, suivie d'une guerre qui fit 800 000 morts au moins, devrait être passée sous silence, sans doute pour éviter aux Américains qui sponsorisent ce procès – destiné à pendre haut et court un tyran – de voir resurgir le scandale de l'Iranganate, survenu en novembre 1986 dans cette « zone verte » de Bagdad hautement protégée par leurs propres troupes aujourd'hui.

Autre point très sensible : l'**Afghanistan**, où des élections prévues de longue date se sont déroulées le 18 septembre, pour désigner la Wolesi Jirga (Chambre des députés) et les assemblées provinciales. Pour l'Ambassadeur des États-Unis à Kaboul, ces élections « marquent un grand pas en avant sur la route de la démocratie », même si « il y a encore beaucoup à faire ». C'est une vision optimiste de la réalité. Certes, le vote a pu se tenir sans trop d'anomalies mais

la commission *ad hoc* des Nations unies a dénoncé de « sérieux » cas de fraudes (bourrages d'urnes) et, à la date de rédaction de cette chronique, les résultats de la consultation étaient encore « provisoires ». Le pourcentage des abstentions serait supérieur à 50 %. Comme il faut de tout pour refaire un monde, d'anciens talibans « modérés » (sic) ont été élus, avec d'anciens chefs de guerre, d'anciens communistes, les islamistes emportant plus de la moitié des sièges... Même si le président afghan, Hamid Karzaï, a promis, d'autre part, à Washington, de mettre fin à la culture du pavot, l'activité économique reste caractérisée par la production de l'opium essentiellement. Au surplus, Hamid Karzaï ne contrôle pas encore vraiment le pays, au-delà de la grande périphérie de Kaboul.

L'armée américaine (20 000 hommes dont 90 % en provenance d'outre-Atlantique) est concentrée dans le sud et les régions proches des frontières pakistanaïses où Ben Laden et consort se sont évaporés dans la nature.

À Kaboul et dans la partie septentrionale du pays, une « force internationale d'assistance et de sécurité » (ISAF), sous commandement de l'OTAN, réunit plusieurs milliers de militaires dans des contingents de diverses nationalités (allemand, belge, espagnol, français, néerlandais, turc) et on a appris début octobre que – toujours sous l'égide de l'OTAN – des renforts (parmi lesquels Britanniques et Canadiens) seront déployés dans le sud.

Depuis l'intervention américaine en Afghanistan (avec l'aval de l'ONU) en novembre 2001, quatre années se sont déjà écoulées. Il s'agissait alors de s'emparer du nid d'aigle d'Al Qaida après l'attentat du World Trade Center et du Pentagone au mois de septembre précédent. Et aussi, par la même occasion, de débarrasser le pays Afghan du régime médiéval des Talibans, base arrière de Ben Laden. C'est chose faite... Une autre république islamiste « acceptable » a été mise en place avec l'appui de la communauté internationale, même si ce sont toujours des chefs de guerre traditionnels qui contrôlent les pays Hazara, Tadjik, Pachtoune, légitimés par les récentes élections.

La situation afghane demeure donc fragile. Les pertes subies par l'armée américaine ne sont pas négligeables : 200 tués depuis le début de l'opération « liberté immuable », dont déjà 85 pour l'année en cours et 1 300 côté afghan, à la suite d'attentats, d'embuscades, de bombardements. Le chef des Talibans – le mollah Omar – court toujours.

• Reste dans la zone de fracture qui court du Proche au Moyen-Orient, les cas posés par la **Syrie** et par l'**Iran**.

La **Syrie** de Bachar Al-Assad est, en effet, de longue date, dans le collimateur de l'oncle Sam, et tout particulièrement depuis que le chef des services de renseignements syriens, beau-frère du président Al-Assad, est impliqué dans l'assassinat à la voiture piégée de l'ancien premier ministre libanais, Rafic Hariri. La Syrie, qui vit sous la « loi d'urgence » entretiendrait, malgré ses dénégations, la rébellion irakienne et maintient une vive pression politique au Liban malgré le retrait de son armée. Le président libanais est un pro-syrien et, surtout, le Hezbollah, farouchement anti-israélien et d'obédience chiite vient d'apporter un soutien public au régime syrien, menacé par une série de sanctions de l'ONU. Le Hezbollah, rappelons-le, est organisé en milice armée, indépendamment de l'armée libanaise.

Mais le cas le plus grave est, potentiellement, celui que pose l'**Iran**, République islamique de 69 millions d'habitants, qui devrait en compter 97 en 2025. D'obédience intégralement chiite, l'Iran est par ailleurs le deuxième producteur mondial de gaz, la troisième puissance pétrolière. Il contrôle 936 kilomètres de frontière avec l'Afghanistan et 1 500 avec l'Irak.

Deux personnages incarnent l'Iran d'aujourd'hui dont l'étendue est trois fois celle d'un pays comme la France : d'une part l'Hodjatoleslam Ali Khamenei, guide suprême de la révolution et de l'État théocratique et d'autre part le nouveau président de la République, Mahmoud Ahmanidejad, élu le 25 juin dernier, classé « ultraconservateur ».

George Bush a, lui, catalogué l'Iran parmi les pays de « l'Axe du mal » et Washington n'entretient aucune relation diplomatique avec Téhéran depuis 1984.

• Or l'Iran, signataire du traité de non prolifération nucléaire (TNP), contrairement à Israël et au Pakistan, alliés des Etats-Unis cependant, a annoncé le 31 juillet dernier, après de longues tractations qui n'ont abouti à rien avec l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne (engageant l'Union européenne), qu'il reprenait ses activités atomiques à des fins, bien entendu, pacifiques, quelles que soient les contreparties offertes par les Européens, même si le 27 juin précédent George Bush avait rappelé haut et fort qu'il « serait inacceptable que l'Iran obtienne l'arme nucléaire ou les moyens d'en fabriquer ».

Le dialogue de sourds dure depuis deux ans, la République islamique refusant de renoncer à ce qu'elle appelle son « droit souverain d'enrichir de l'uranium » et annonce, de ce pas, qu'elle va construire une vingtaine de nouvelles centrales nucléaires. La mollarchie pétrolière a donc aussi décidé d'être nucléaire et devant les réactions incrédules des Européens, elle les invite à descendre de leur « tour d'ivoire » !

Le 8 août, les scellés apposés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur les installations d'Ispahan depuis 2004 ont donc été enlevés et la conversion d'uranium était relancée. Cette conversion est considérée comme la première étape d'un processus susceptible de mener à la confection d'une arme nucléaire, mais Téhéran fait le pari que les Européens ne réagiront pas vraiment pour le moment tandis, que les États-Unis déjà piégés dans le conflit irakien et, au surplus, confrontés aux conséquences d'une hausse vertigineuse des prix du pétrole, feront de même. Toutefois, Téhéran a fait savoir que « si les États-Unis et l'Union européenne transmettaient le dossier au Conseil de sécurité, ils commettraient une grave erreur d'appréciation ». L'Iran, dans ce cas, se considérerait libre de se retirer du TNP et d'interdire l'accès de ses sites aux inspecteurs de l'AIEA.

Le 25 août, les Européens ont renoncé à demander une réunion d'urgence de l'Agence de Vienne. Le 30, Téhéran récusait le rapport de l'AIEA constatant que deux années et demi d'enquête n'avait pas permis de répondre aux questions

soulevées par dix-huit années de programme nucléaire clandestin iranien. L'Agence reprenait à son compte les déclarations de l'opposition iranienne en exil (en l'occurrence, le « Conseil de la résistance ») mettant en garde la communauté internationale et précisait même que l'une des centrales existantes – celle d'Arak – serait prête en 2008 à produire suffisamment de plutonium pour fabriquer l'équivalent de deux bombes nucléaires.

Quel apartheid nucléaire ?

Devant l'Assemblée générale de l'ONU, le président iranien a purement et simplement accusé, le 17 septembre dernier, « certaines puissances » (sans préciser lesquelles) de « vouloir imposer un “apartheid” nucléaire » à son pays.

Finalement, l'Union européenne a renoncé le 22 septembre à transférer dans l'immédiat le dossier iranien au Conseil de sécurité. Non seulement en effet, Téhéran s'était déclaré décidé, dans cette hypothèse, à sortir du TNP, mais également à suspendre les livraisons de pétrole aux pays qui l'auraient acculé à ce geste, en tête desquels ceux de l'Union européenne et les États-Unis. Il reporterait alors ces livraisons sur les pays qui lui étaient restés favorables et qui, dans certaines circonstances, disposent d'un droit de veto au Conseil de sécurité. Ce pourrait être le cas de la Chine, voire de la Russie, qui a toujours ménagé l'ouverture nucléaire de Téhéran.

Le projet européen s'est donc borné, avec l'acquiescement de Washington, à obtenir éventuellement le soutien du Conseil de sécurité, s'agissant des nombreuses violations des engagements pris par Téhéran dans le cadre du TNP. L'objectif serait, une fois le texte déposé, d'obtenir un constat du Conseil de sécurité pour les manquements observés... C'est en tout cas ce que déclare la résolution européenne prise en compte, au terme d'une longue « politique de dissimulation de la part des autorités iraniennes ». Le directeur général de l'AIEA a donc la possibilité légale d'une saisine du Conseil de sécurité à tout moment. La décision finale de toute cette affaire devrait être

prise lors de la prochaine réunion de l'AIEA fixée au 24 novembre prochain.

Certes, comme l'observait André Fontaine dans une récente chronique : « Jusqu'à preuve du contraire, le risque imposé par celui qui recourt le premier à l'armé nucléaire est d'une telle ampleur que personne n'ose appuyer sur le bouton ». Voire ! L'histoire témoigne de la folie des hommes qui, dans certaines circonstances, peut être sans limite... Les propos tenus par le président iranien le 26 octobre à propos d'Israël pourraient à cet égard être considérés comme prémonitoires : « Israël doit être rayé de la carte. Quiconque reconnaît Israël brûlera au feu de la fureur de la oumsa musulmane. Quiconque reconnaît le régime sioniste admet la défaite et la reddition du monde musulman. » Comme l'a, en tout cas, fait remarquer le ministre russe des Affaires étrangères : « Je ne peux pas ne pas reconnaître que ceux qui insistent sur le renvoi au Conseil de sécurité du dossier nucléaire iranien bénéficient d'un argument supplémentaire ».

De son côté, le cas de la **Corée du Nord**, avec sa dictature à la stalinienne, opaque et pharaonique, reste posé, au moment où le dictateur du cru célèbre le sixième anniversaire du Parti unique.

Depuis août 2003, on discute à Pékin pour tenter d'arrêter le processus nucléaire voulu par Kim Jong-Il, dont les conséquences sont totalement imprévisibles. Les négociateurs, en la circonstance, sont Chinois, Coréens du Nord et du Sud, Japonais, Américains et Russes. Leur dernier round a paru aboutir pour la première fois à un engagement, le régime de Pyongyang s'étant déclaré prêt à éradiquer son armement nucléaire, alors qu'il revendique déjà la possession de plusieurs bombes. En échange, Pyongyang attend des compensations économiques. Cette ouverture date du 19 septembre. Il faudra, pour y croire vraiment, définir un calendrier, des procédures de vérification, répondre à l'exigence préalable de Pyongyang relative à la fourniture de réacteurs à eau légère pour les besoins d'électricité. Tout ceci en guise de compensation.

Pour les négociateurs américains, les nouvelles bonnes dispositions apparentes nord-coréennes doivent être suivies

d'effets concrets. Les inspecteurs de l'AIEA n'ont pas oublié qu'ils ont été littéralement boutés hors du pays de Kim Jong-Il en 2002. Par ailleurs, après le 19 septembre, la Corée du Nord a paru revenir sur sa promesse de désarmement, provoquant une remontrance inusitée de Pékin. Le président chinois, Hu Jintao, en personne est venu le dire le 29 octobre au petit frère communiste du « pays du matin tranquille », dans l'attente de l'arrivée annoncée de George W. Bush à Pékin. Suite au prochain numéro...

- Dans un tel contexte, l'attribution du prix Nobel de la paix à l'Égyptien Mohamed El Baradei, directeur général de l'AIEA, a valeur d'encouragement pour la ténacité dont il a fait preuve et d'avertissement à l'égard des acteurs essentiels de la partie de poker menteur qui se déroule avec l'Iran. On ne peut, notamment, oublier le rôle joué par El Baradei et le suédois Blix lors des inspections de leur agence en Irak où, contrairement aux affirmations de Washington, il s'avéra impossible de trouver la moindre trace d'armements nucléaires. El Baradei se souvient du temps où ses bureaux viennois furent truffés de micros par des agents de la CIA car, au fond, on le soupçonnait à Washington de complaisances à l'égard du régime des mollahs. De plus, la Maison Blanche et ses collaborateurs lui en avaient voulu à propos de l'affaire irakienne et, très récemment encore, elle s'était opposée à sa réélection dans ses fonctions, mais sans succès.

Les Américains savent, il est vrai, être beaux joueurs quand il le faut. Ainsi, Mme Condolezza Rice, qui dirige le département d'État a publiquement fait savoir que, finalement, « ce prix avait été bien mérité ». Dont acte !

Pour autant, l'action de cette agence de l'ONU n'est pas aisée. Elle a été, par exemple, tenue à l'écart des tractations qui ont abouti au renoncement de la Libye à son programme nucléaire. Aucune remontrance n'a pu, d'autre part, empêcher les frères ennemis pakistanais et indiens de se doter de la bombe complémentirement en 1998, les uns et les autres ayant refusé de signer le TNP.

Chacun sait aussi qu'Israël dispose d'un arsenal nucléaire évalué par les services de renseignements à deux centaines de bombes, hors de tout contrôle international, et

qu'au-delà des arsenaux d'importance moyenne dont disposent la France, le Royaume-Uni et même la Chine, les Russes et les Américains, selon les estimations des institutions stratégiques, auraient engrangé ensemble quelques 14 000 têtes nucléaires. De quoi faire sauter la planète et la réduire plusieurs fois à l'état de crêpe. Comme on le voit, la tentation irresponsable de faire joujou avec le diable existe toujours dans notre foutue société humaine. C'est pourquoi Washington a décidé de réviser sa doctrine nucléaire. Leader des technologies militaires, le Pentagone favorisera de nouvelles bombes atomiques tactiques.

Enfin, le TNP signé en 1968 – voici 37 ans –, devrait lui-même être revu et corrigé, car n'interdisant pas formellement la production de matières sensibles à usage militaire dans les programmes civils, il permet une interprétation équivoque des textes par des acteurs de la société internationale, comme c'est aujourd'hui le cas de l'Iran. M. El Baradei a soulevé le lièvre en mai dernier, mais il n'a pu obtenir le moindre engagement de durcir éventuellement la codification internationale du TNP.

Europe, terrorisme et sécurité

Quoi qu'il en soit, la réalité profondément conflictuelle qui caractérise d'une part le Proche-Orient avec le conflit israélo-palestinien, malgré des embellies comme les accords d'Oslo de 1993, avec aussi les tensions rémanentes au Liban et en Syrie et, d'autre part, le Moyen-Orient avec la guerre Irak-Iran (1980-1988), la guerre du golfe (1990-1991), puis le 20 mars 2003 l'invasion de l'Irak (opération « Liberté pour l'Irak ») initiée par les États-Unis prenant la tête d'une coalition sans l'aval des Nations Unies, a bel et bien été vécue comme un état de guerre permanent.

Certes la partie proprement militaire de cette intervention a été rondement menée. La supériorité des forces de la coalition était écrasante et le régime dictatorial de Saddam fut rapidement écrasé. Bagdad est tombée dès le 8 avril, et l'on se souvient de l'annonce de Bush sur un porte-avion de la Navy : celle de la fin des « opérations militaires majeures » en Irak. C'était alors le 1^{er} mai 2003... Depuis lors,

Saddam Hussein a été arrêté et son sort va être réglé définitivement, mais les actes de guerre entre Tigre et Euphrate ont perduré et ce sont aujourd'hui surtout les radicaux de l'Islam qui mènent la vie dure aux forces venues déloger Saddam dans son repère.

• La montée d'un Islam extrémiste est devenue, en effet, une réalité majeure de l'évolution mondiale depuis l'effondrement de l'utopie révolutionnaire marxiste léniniste. Un simple rappel des faits essentiels montre l'amplitude du phénomène, depuis que le drapeau soviétique a été amené sur le Kremlin le 25 décembre 1991 et que, par voie de conséquence, la quasi totalité des pays d'Europe centrale et orientale se sont tournés vers l'Union européenne pour reconstruire des économies modernes et vers l'Alliance Atlantique pour prémunir leur sécurité. Voici ce que nous rappelle le calendrier :

- 1992 : le gouvernement soudanais, après avoir imposé la charia (la loi islamique) en 1991, est accusé par l'ONU de soutenir le terrorisme de la même obédience.
- 1993 : un premier attentat frappe le World Trade Center à New York, tuant six personnes mais faisant un millier de blessés. Des extrémistes musulmans sont arrêtés et condamnés à la prison à vie. La même année, la revue *Foreign Affairs*, qui fait autorité aux États-Unis, publie le texte retentissant de Samuel P. Huntington « The Clash of Civilisations ».
- 1996 : les Talibans (extrémistes religieux musulmans) s'emparent de l'Afghanistan, le transformant en foyer-refuge du Djihad international.
- 1997 : afin de frapper l'opinion, un attentat islamiste est organisé à Louxor (Égypte), faisant 62 tués dont 58 touristes. De 1992 à 1998, plus de 1 300 personnes avaient d'ailleurs déjà été victimes du même terrorisme au pays des Pharaons, mais nul ne semblait y prêter attention,

- alors que le n° 2 d'Al Qaida, Al Zawahiri, est lui-même égyptien.
- 1998 : attaque des ambassades des États-Unis à Nairobi (Kenya) et Dar-es-Salam (Tanganyika) faisant 248 tués.
 - 2000 : attaque d'un destroyer américain gravement endommagé en rade d'Aden : 14 tués, 52 blessés.
 - 2001 : deux jours après l'assassinat du commandant Massoud, considéré comme le n° 1 de la résistance afghane aux Talibans, attaque d'Al Qaida, à l'aide d'avions piratés, contre le World Trade Center, tours symboles de la globalisation dont New York est le centre, faisant plus de 2 800 morts. Par la même occasion, le Pentagone, symbole de la puissance militaire américaine est également frappé par un avion-suicide : 189 morts. Les réseaux de télévision du monde entier, relayés par satellites, reproduisent en direct les attentats revendiqués par un certain Oussama Ben Laden (Saoudien) et figure de prou du réseau Al Qaida, sanctuarisé en Afghanistan. La riposte, légitimée à l'unanimité par la résolution 1368 du Conseil de sécurité, permettra l'intervention militaire américaine qui se terminera par la chute du régime taliban et la prise de Kaboul en décembre 2001. L'Union européenne a appuyé, à juste titre, cette intervention. Malheureusement, les principaux responsables d'Al Qaida, dont Ben Laden, sont jusqu'ici restés introuvables. On entend dire que Ben Laden serait gravement malade ou, même, qu'il ne serait plus de ce monde. En fait, on ne sait rien, sinon que l'action terroriste revendiquée par Al Qaida n'a jamais cessé et mène la danse en Irak.
 - 2002 et 2003 : attentats au Yémen, en Tunisie, à Bali, à nouveau à Mombassa, à Karachi. La voiture piégée qui a explosé dans la plus

- touristique des îles de l'archipel de la Sonde a fait 190 tués. La vague d'attentats s'est poursuivie en Arabie Saoudite, à Istanbul (17 morts, 215 blessés), à Casablanca (48 tués), tandis qu'à Moscou 700 personnes étaient prises en otage par des islamistes tchétchènes (41 tués).
- 2004 : attentats-suicides à Madrid (191 tués, 1 400 blessés), en Arabie Saoudite encore, dans une station balnéaire égyptienne du Sinaï (plusieurs dizaines de tués). De plus, à Amsterdam, le cinéaste polémiste néerlandais, Théo Van Gogh, arrière petit-neveu du grand Van Gogh, est assassiné par un islamiste d'origine marocaine en pleine ville d'Amsterdam.
 - Cette année, enfin, après des attentats au Caire et à Charm el Cheik, au printemps, l'attaque de deux navires de guerre américains dans le port jordanien d'Akaba, les agressions-suicides de Londres du 7 juillet faisant 56 morts et 700 blessés, ont choqué l'opinion publique britannique et bien au-delà. Ces attentats ont, encore une fois, tous été revendiqués par Al-Qaida. La veille du jour où ils se sont produits, une foule joyeuse saluait à Trafalgar Square la décision du CIO d'accorder à la ville de Londres l'organisation des Jeux olympiques de 2012.
 - Par ailleurs, le radicalisme islamiste frappe de plus en plus loin : bien sûr en pays Tchétchène où les vagues de répression russe, trop souvent aveugles, n'ont rien réglé, mais aussi dans les républiques caucasiennes voisines : Ingouchie, Daghestan, Ossétie du nord où le jour de la rentrée des classes, l'an dernier, la capitale de ce pays, Beslan, fut le théâtre d'actes d'une brutalité fanatique, causant la mort de plusieurs centaines d'enfants. Plus près de nous, le 18 octobre, la capitale de la petite république caucasienne de Kabardo-Balkarie, que seuls des initiés peuvent

situer sur une carte, voyait sa capitale, Naltcik, agressée à son tour par des commandos tchéchènes : 137 morts. Le chef actuel de la rébellion tchéchène, l'islamiste Chamil Bassaïev, s'est félicité de voir que le Djihad gagnait progressivement, ou peu s'en faut, l'ensemble du Caucase.

- On observe aussi que, désormais, les violences s'étendent en Asie du sud-est et sur le sous-continent indien. En Thaïlande, les provinces du Sud qui jouxtent la frontière malaise vivent en état d'urgence depuis janvier 2004. Plus de 1 100 de personnes ont perdu la vie du fait d'actions terroristes provoquées par une nébuleuse islamiste du cru. Le même phénomène est sporadiquement observable dans la partie sud des îles Philippines, dans certaines des îles Moluques ainsi qu'à Java, contre les minorités chrétiennes. En 2000-2001, plus d'un millier d'habitants ont été assassinés. Benoit XVI vient de dénoncer des « meurtres barbares » à Sulawesi.
- Nous avons aussi en mémoire le fait qu'au Bangladesh, jusqu'ici pacifique, dans la même journée de ce mois d'août, 459 bombes – heureusement de faible puissance – ont été mises à feu, à titre « d'avertissement », faisant néanmoins quelques tués et une centaine de blessés. L'opération revendiquée par les « armées d'Allah » avait pour but d'exiger l'instauration de la Charia. Les bureaux du premier ministre, la banque centrale, l'aéroport de Dacca avaient, entre autres objectifs, été visés.
- Enfin, en Inde, le 30 octobre, un attentat revendiqué par un groupe islamiste cachemiri (l'Islamic Inqilabi Mahaz) a provoqué un carnage dans les marchés de New-Delhi : plus de 60 tués et 210 blessés.

Nous sommes donc devant une tendance globale, même si les régimes saoudien, égyptien et pakistanais, alliés des États-Unis, ont bien tenu le coup jusqu'ici en contribuant à décapiter les états-majors régionaux d'Al Qaida.

En France, comme dans les autres pays de l'Union européenne, nous ne sommes pas à l'abri d'événements très désagréables. Quand le ministre de l'Intérieur se saisit du micro de France 3 pour nous avertir que « la menace terroriste existe » et qu'elle a même « un niveau très élevé », on peut penser qu'il sait de quoi il parle, indépendamment de ses ambitions élyséennes. Un projet de loi contre le terrorisme a d'ailleurs été déposé sur la table du Conseil des ministres le 26 octobre (vidéo surveillance, gel des avoirs bancaires, exploitations des données téléphoniques et des consultations Internet, consultation policière des fichiers informatiques, durcissement des peines, etc.).

Pour sa part, l'Union européenne tente, comme telle, de faire face à son tour. Fin septembre, la Commission a présenté quatre initiatives à propos de la consultation des données électroniques et du trafic des communications, du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, du recrutement des groupes terroristes, d'un projet-pilote doté de sept millions d'euros dans le domaine de la prévention des attaques terroristes et de la riposte à celles-ci. La Grande-Bretagne plaide en faveur d'un accord intergouvernemental d'une durée limitée pendant laquelle les opérateurs de téléphonie conserveraient toutes les données, les accès à Internet devant aboutir à un accord comparable, alors que, pour l'heure, chaque État de l'Union agit en vertu de ses propres codifications, etc.

Le nouvel ambassadeur des États-Unis auprès de l'Union européenne, M. Boyden Gray, a, de son côté, reçu le mandat prioritaire d'intensifier la coopération anti-terroriste avec l'Europe, au moment où le maire de New York, M. Bloomberg, indiquait que les autorités fédérales avaient reçu des informations spécifiques en termes de cibles, de calendrier, de moyens concernant un plan d'attaque contre le métro new-yorkais qui transporte chaque jour 4,7 millions de voyageurs.

Un Néerlandais, M. Gigs de Vries, a été par ailleurs désigné « coordinateur européen » dans la lutte contre le terrorisme, tandis que l'Office européen de police (Europol) met l'accent sur les enquêtes criminelles. Au sein d'Europol on a suscité une « task force » (terminologie en vogue à Bruxelles) où s'activent une trentaine de personnes. Depuis février 2002, le réseau « Eurojust » facilite la pratique européenne de l'assistance juridique mutuelle et des demandes d'extradition. De même, un « mandat d'arrêt européen » a, enfin, pu être institué après moult palabres le 1^{er} janvier 2004 mais, du fait des lenteurs de procédures de ratification, n'a vraiment vu le jour qu'en avril 2005. But du mandat, faciliter les extraditions. Par ailleurs, un système appelé « Eurodoc » permet désormais de comparer les empreintes des demandeurs d'asile et immigrants illégaux au sein de l'Union européenne.

- Bien sûr, la lutte contre le terrorisme ne devrait plus concerner l'Armée républicaine irlandaise (IRA), qui vient de rendre les armes après trois décennies de guérilla sanglante, mais elle concerne toujours l'ETA militaire basque, si l'actuel gouvernement de Madrid reste dans l'incapacité de favoriser une évolution mutuellement acceptable, surtout au moment où, de son côté, le Parlement catalan a décidé de franchir un nouveau pas vers l'autonomie. Par contre, rien ne laisse présager un quelconque *modus vivendi* avec le terrorisme islamique.

À ce stade, pour conclure, notre devoir le plus strict est donc de mettre un terme aux vingt-cinq situations juridiques différentes qui brouillent les cartes de la lutte contre le terrorisme aussi bien au sein de l'Union qu'à l'égard des États tiers. Certes, nous ne sommes pas naïfs au point de croire que ce sera une chose simple, d'autant que nous devons avoir en même temps le souci de préserver les libertés. L'équilibre ne sera pas toujours aisé à réaliser.

Embryogenèse d'une Europe de la défense ?

Au-delà de la politique européenne de sécurité s'esquisse ce que l'on pourrait appeler avec un peu d'audace l'embryogenèse d'une politique commune de la défense. En

fait, il s'agit, par petites touches, d'efforts encore modestes mais qui permettent d'espérer l'affirmation progressive d'éléments de défense complémentaires à ceux de l'OTAN. Ceux-ci m'ont paru suffisamment significatifs pour être relatés :

- 30 juillet 2004 : création d'un **Collège européen de police** à Bramshill, au Royaume-Uni.
- 17 septembre de la même année : naissance aux Pays-Bas d'une Agence européenne de défense destinée à combler les lacunes de l'Union en matière d'armement.
- En septembre 2004, encore, une **force européenne de gendarmerie** a vu le jour. Cette force disposera de 800 hommes déployables en 30 jours maximum (Français, Italiens, Espagnols, Néerlandais, Portugais). Elle disposera d'une réserve de 2 300 hommes, de statut militaire. Le QG est actuellement commandé par un Français à Vicenza en Italie. Son triple but est d'assumer le maintien de l'ordre après des opérations de nature militaires, d'assurer la protection de missions civiles, d'intervenir dans les opérations contre le crime organisé.
- Par ailleurs, le 22 novembre, la France, le Royaume-Uni et l'Italie ont annoncé leur décision de doter l'Union européenne de **groupements tactiques armés** (« battle groups »). Le premier de ces groupes devrait être opérationnel au début de 2006. L'Union européenne disposerait en 2007 de treize unités capables de mener des opérations militaires. Chaque groupement tactique serait composé de 1 500 hommes et pourrait être déployable en dix jours. Les trois premiers groupements seront constitués par le Royaume-Uni, la France et l'Italie.
- Enfin, toujours en 2004, le Conseil des Affaires générales de l'Union européenne a confirmé la mise en place d'une **cellule des opérations**

- civiles et militaires** pour le début de 2006 ainsi qu'une mini cellule permanente auprès du QG de l'OTAN, à Mons, en Belgique.
- Le 27 juin 2005, le Conseil de l'Union européenne est, par ailleurs, parvenu à un accord sur l'institution d'un **Collège européen de sécurité et de défense**. Son principe avait été décidé au Conseil européen de Thessalonique, en Grèce, en juin 2003. Il servira de réseau entre les instituts nationaux de stratégie et de défense d'une part et les institutions européennes d'autre part. Son but est de contribuer à la diffusion d'une culture de sécurité européenne. Le secrétariat général de ce Collège devrait être opérationnel en janvier 2006.
 - Pour sa part, la France mettant fin progressivement aux préventions qui furent les siennes dans les années 1960 à l'égard de l'OTAN, notamment en demandant aux forces américaines stationnées sur son territoire de quitter l'hexagone, accepte aujourd'hui de se doter à Lille d'un nouvel État-major qui lui permettra de commander éventuellement de grandes opérations multinationales au sein de l'OTAN. Ce corps de réaction rapide devrait avoir une double finalité : permettre à la France d'être un acteur majeur de la défense de l'Union européenne aussi bien dans le cadre de l'Union que dans celui de l'Alliance Atlantique pour des opérations rassemblant plus de 50 000 hommes, et ce, après les certifications d'usage courant 2007.
 - Enfin, réunis sur la base de l'armée de l'air britannique à Lyneham, près de Londres, les ministres de la Défense de dix pays de l'Union européenne ont manifesté, le 13 octobre, leur intention commune de renforcer les capacités militaires de l'Union et de mettre en commun des achats d'équipements militaires, après avoir pris

connaissance et discuté d'un rapport critique du Centre pour les études stratégiques et internationales (CIS) plaidant en faveur d'une meilleure intégration et coordination entre eux et avec l'OTAN, soulignant le fait que les États-Unis consacrent 3,4 % de leur produit brut contre 1,9 % en moyenne (avec des écarts) dans les pays de l'Union européenne. Les mêmes ministres devraient se retrouver le 21 novembre pour tenter d'adopter un « code de conduite » permettant d'ouvrir enfin à la concurrence le marché très protégé des acquisitions d'équipements militaires. Récemment, enfin, Mme Alliot-Marie, ministre français de la Défense, s'est montrée particulièrement désireuse d'obtenir une véritable « Europe de la défense ». Encore faut-il savoir exactement ce qu'on entend par là !

Nous sommes encore loin, en effet, d'une « armée européenne » à proprement parler, comme les gouvernements français l'avait proposée dans la première partie des années 1950, avant que leur projet, dans le cadre de l'Europe communautaire naissante, ne soit finalement repoussé par l'Assemblée nationale française le 30 août 1954 à l'initiative des gaullistes et des communistes entre autres. Pour le moment, la genèse encore embryonnaire à laquelle nous assistons relève toujours de la coopération intergouvernementale (dont on connaît les limites) mais, en même temps, elle semble amorcer un nouveau processus qui, si un jour se manifestait une volonté politique européenne suffisante, se matérialiserait plus aisément qu'en partant de zéro.

N'oublions pas au surplus de mentionner au passage « l'Eurocorps », créé en 1992 à l'initiative de François Mitterrand et d'Helmut Kohl, basé à Strasbourg et la brigade franco-allemande basée au Bade-Wurtemberg.

Une chose est certaine, et les Européens ne s'y trompent pas qui, dans des sondages répétés, souhaitent une politique de défense européenne commune : tant que l'Union ne

disposera pas, en effet, d'une politique étrangère qui soit autre chose que l'addition des politiques nationales, et d'une politique de défense qui réponde aux mêmes critères, elle n'assumera pas vraiment la maîtrise de son propre destin. Tant qu'au surplus elle ne sera pas identifiable comme telle en tant qu'Union européenne au sein de l'Alliance Atlantique, aux côtés des partenaires américain et canadien, il en ira de même.

De tels objectifs peuvent paraître encore éloignés... Raison de plus pour encourager aujourd'hui les signaux positifs qui se manifestent dans cette voie.

« L'Europe politique » en panne

Le rejet du projet de Traité constitutionnel européen par deux pays fondateurs de l'Union, et non des moindres (la France le 29 mai, les Pays-Bas le 1^{er} juin suivant) par la voie référendaire, a été ressenti comme un échec cuisant de la construction européenne telle qu'elle s'est développée depuis le début de la décennie.

Certes, ce double refus n'a pas empêché quelques petits pays de l'Union européenne d'adopter le projet proposé : la Lettonie confrontée à des problèmes identitaires du fait de l'importance de sa minorité russe et de la proximité de son imposant voisin, l'a approuvé par la voie parlementaire le 2 juin et la République de Chypre, confrontée au problème de sa minorité turque, a fait de même par la voie parlementaire le 1^{er} juillet, tandis que le parlement de l'île Malte se prononçait à son tour et à l'unanimité le 6 juillet. Le Premier ministre de cette petite république méditerranéenne a souligné, à juste titre, le fait que, pour la première fois de leur histoire, les forces politiques de Malte avaient manifesté une vision commune de leur engagement européen.

Mais surtout on attendait avec un vif intérêt le verdict depuis longtemps programmé des 220 000 électeurs du Luxembourg dont le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, était en charge de l'Union européenne en sa qualité de président du Conseil européen à l'époque et de la présidence de l'Eurogroupe (les pays appartenant à la zone euro) dont il a toujours la charge. Le vote négatif de la France avait,

semble-t-il, provoqué des sentiments dubitatifs dans certains secteurs politiques du Grand Duché.

Henri Emmanuelli, l'un des leaders socialistes du « non » en France avait cru devoir faire le déplacement pour inviter la gauche luxembourgeoise à se prononcer dans le même sens contre, disait-il, cette « Europe libérale de descente aux enfers ».

La kermesse altermondialiste des « emmanuelistes » luxembourgeois n'a eu qu'un succès limité. À l'appel de leur Premier ministre, le 10 juillet dernier, les « Grand-ducaux » n'ont pas oublié que le rêve européen de l'après-guerre s'était incarné à Luxembourg avec Monnet et Schuman (ce dernier né à Luxembourg). Ils ont donc voté « oui », comme le souhaitait Jean-Claude Juncker qui avait leur confiance, par 56,5 % des suffrages exprimés.

Ce vote, faut-il le préciser, était attendu avec intérêt, car même si le Grand-duché ne pèse pas en Europe le poids d'un pays comme la France, voire les Pays-Bas, il confirmait, après le « oui » de l'Espagne, précédemment acquis également par référendum, que le projet constitutionnel pouvait recueillir l'assentiment populaire, malgré ses lourdeurs, sa longueur et ses insuffisances. Le Luxembourg est ainsi devenu le quatorzième État à avoir ratifié la constitution et dans ces quatorze États, nous incluons la Belgique même si le Parlement flamand tarde à se prononcer. Mais depuis, et jusqu'à ce jour, plus rien ne s'est passé sur le front de la ratification.

- Fin juillet, une majorité d'États membres avait donc avalisé le projet de constitution. De plus, dans les États qui s'étaient prononcés, le « oui » l'emportait largement (237 millions de voix contre 76).

Malheureusement, ce traité dit « constitutionnel » est juridiquement d'abord un traité et tous les États signataires doivent l'avoir ratifié pour qu'il puisse entrer en vigueur. Car nous restons dans le droit international et nous ne sommes pas encore dans le droit interne propre à tout ordre constitutionnel réel.

Voilà ce que les gens doivent comprendre, à commencer par les apprentis sorciers du « plan B ». Encore

que ceux-là, à l'instar de Laurent Fabius, n'étaient pas précisément des enfants de chœur !

Dès lors, quelles sont les chances que tous les États membres finissent par ratifier le texte qui leur a été soumis ? À moins d'un miracle, je répondrai : pratiquement aucune quand on observe par exemple la situation en Pologne, au Royaume-Uni, dans la République tchèque où, présentement, selon tous les sondages, les électeurs potentiels sont majoritairement hostiles ou très réservés, à son encontre. Or, il s'agit précisément de pays qui doivent se prononcer par la voie référendaire. Autrement dit, si le processus devait être conduit à son terme et échouer au port, le risque serait non négligeable d'entendre les souverainistes de tout acabit en conclure qu'au fond les peuples ne veulent pas de « cette Europe-là » et préfèrent en rester à la situation présente agrémentée, si nécessaire, par de nouveaux liens de coopération.

Quoi qu'il en soit, une déclaration n° 30, annexée au projet de Traité, prévoit, à toutes fins utiles, que si vingt États membres sur 25 ont ratifié en octobre 2006, alors que ledit traité doit entrer en vigueur le 1^{er} novembre suivant, le Conseil européen « se saisirait de la question pour savoir ce que l'on fait ».

Le 18 juin dernier, le Conseil européen, tout en considérant, à l'instigation de la présidence britannique, que « les développements négatifs récents ne remettent pas en cause le processus de ratification », devrait arrêter un rendez-vous au cours du premier trimestre 2006, « afin de procéder à une appréciation d'ensemble des débats nationaux et de convenir ensemble de la suite du processus ».

En cas de constat négatif, on peut, certes, imaginer diverses hypothèses : une renonciation d'ensemble, une renégociation partielle, une « réduction » du projet en cause (par exemple, en retirant la partie compacte consacrée aux politiques communautaires) ou encore l'ajout de protocoles au traité lui-même, etc. On peut laisser libre cours à l'imagination des juristes... « La réflexion reste ouverte » et

« toutes les spéculations » peuvent se développer encore pendant quelques mois.

De plus, dans le cas de la France, il serait pour le moins irréaliste de penser à une renégociation sérieuse avant l'échéance présidentielle de 2007 et il serait invraisemblable pour elle comme pour les Pays-Bas de soumettre à nouveau le texte tel quel à l'approbation de leurs citoyens. C'est du moins mon sentiment, même si les meilleurs esprits estiment, à juste titre, qu'on ne peut pas en rester là, en quelque sorte au milieu du gué, avec une Union européenne qui ne cesse d'enfler géographiquement mais qui donne l'impression de ne plus très bien savoir où elle veut aller.

• Un libéral démocrate britannique, Andrew Duff, et un « vert » autrichien, Johannes Voggenhuber, – co-rapporteurs au Parlement européen pendant la « phase de réflexion actuelle » – ont reproché à la présidence britannique de l'Union et à la Commission européenne leur « inertie » dans la crise de confiance que nous traversons. Les rapporteurs se demandent même si « certains ne veulent pas, plus ou moins, imposer une phase "d'asthénie" au projet constitutionnel ».

Je vous livre tout de go cette tirade significative : « en juin dernier, Tony Blair était particulièrement reconnaissant aux Français pour leur coup de pouce, et, hier, le président de la Commission, José Manuel Barroso, a dit que le monde continue de tourner et que ce n'est pas grave [...] Avec de tels amis, la Constitution n'a pas besoin d'ennemis ».

M. Voggenhuber a dû « botter en touche », comme on aime à le dire de nos jours, car M. Barroso adressait quatre jours plus tard une lettre apaisante au président du Parlement européen, Josep Borrell, avec lequel il tient à rappeler qu'il est « prêt à travailler main dans la main » afin de mettre en œuvre le plan D initié par la Commission pour « démocratie, dialogue, débat ».

De fait, M. Barroso a pu irriter quand, dans un élan oratoire, sans apparemment penser à mal, il s'est écrié : « Arrêtons d'entretenir l'illusion d'une Constitution, arrêtons les discussions transcendantales sur l'avenir de l'Europe, et

mettons-nous au travail sur la base des Traités existants : “Let’s put Europe back to work” » !

Mais ce n’est pas tout, un incident significatif des humeurs du temps a éclaté entre l’Élysée et le président de la Commission... Objet du délit : le dossier Hewlett Packard, le géant américain de l’informatique licenciant 1 240 salariés français alors que la multinationale américaine a rapatrié 14,5 milliards de dollars de bénéfices de l’étranger. Le président de la République française s’est exprimé, pour la première fois depuis son accident de santé, en accusant vertement « Bruxelles » de se dédouaner de toute responsabilité dans cette affaire et, par son attitude, d’assumer la désaffection populaire à l’égard de l’Europe.

La Commission saisie par l’Élysée (Chirac, en fait) du cas Hewlett Packard s’était en effet estimée juridiquement incompétente en matière de licenciements.

Le président français s’était, il est vrai, déjà accroché avec Barroso à propos du projet de directive sur le « plombier polonais ». Le porte-parole (en l’occurrence, une Française) de la Commission a été amené à déclarer à l’agence Reuter : « On trouve un peu simple de jouer le bouc émissaire. On a toujours défendu les intérêts européens, mais dans le cadre de notre compétence ». Pas question, a dit en substance M. Barroso, pour sa part, de « faire porter le chapeau aux institutions européennes ».

Dans la même interview publiée dans *Le Monde*, le président de la Commission a manifestement tenu à calmer le jeu : « Nous avons le devoir de ne pas couper la branche sur laquelle nous sommes assis, de ne pas nous attaquer aux institutions européennes, car l’Europe est plus que jamais nécessaire ».

Tout ceci pourrait paraître bien anecdotique et ne guère mériter que l’on s’y attarde, mais nous semble révélateur d’un certain climat, notamment de « l’incompréhension phénoménale » qui s’est manifestée entre Bruxelles, où José Manuel Barroso a fait un certain nombre de choix, et l’hôte de l’Élysée qui a manifestement retrouvé toute sa pugnacité.

L'Europe à l'Anglaise

À mesure que nous approcherons de « Christmas », nous allons pouvoir apprécier de plus en plus les charmes discrets de la présidence britannique.

La Grande-Bretagne, depuis son adhésion à l'entreprise communautaire le 1^{er} janvier 1973, n'a guère varié dans son approche de la construction européenne, contrairement à la France qui a eu un parcours tantôt en flèche (Monnet – Schuman), tantôt en retrait (refus la CED en 1954, alors qu'elle avait elle-même conçu le projet – politique dite de la « chaise vide » du 1^{er} juillet 1965 au 30 janvier 1966 – et rejet d'un traité constitutionnel conçu par une assemblée que présidait un ancien président de la République française).

En ce qui concerne le Royaume-Uni, l'attitude est demeurée pratiquement immuable : préférence pour le libre échangeisme et le grand large et « non préférence » communautaire ; communauté Atlantique avec Washington ; allergie à l'égard de la PAC, qu'il a néanmoins accepté de subir en 1984 grâce aux compensations sonnantes et trébuchantes accordées à Mme Thatcher (« *I want my money back* ») ; acceptation de l'euro comme monnaie européenne pour les autres partenaires qui le souhaitent, la livre sterling restant à l'écart ; acceptation des accords de Schengen sur la suppression des entraves à la libre circulation dans l'Union mais, elle-même, s'abstenant d'y participer, etc.

L'histoire fourmille d'exemples analogues car le gouvernement de Sa Majesté a bien compris que, pour contrôler ce qui se passe, il faut être à l'intérieur du club, en obtenant les passe-droits et les dérogations nécessaires, au cas par cas.

Ainsi la France avait cru régler le problème financier pour la période 2007/2013 à propos de la PAC et des avantages qui en résultaient pour certaines agricultures dont la sienne. Mais voilà que Chirac s'est avisé de contester le rabais budgétaire consenti depuis 1984 au partenaire britannique. « Très bien » a rétorqué le divin Tony, ce sera « donnant, donnant » ! Avant toute suppression de l'avantage consenti aux Britanniques, il devra y avoir une refonte budgétaire de la PAC qui draine aujourd'hui encore à

peu près 40 % des ressources communautaires, au détriment de la recherche et de la technologie. Les priorités budgétaires devraient donc changer radicalement et le débat devra s'engager à nouveau sur la programmation financière 2007/2013 dès maintenant.

Les deux anomalies sont désormais liées comme des sœurs siamoises : rabais budgétaire et programmation budgétaire telle qu'elle a été conçue, alors que pour le projet de budget 2006, le Conseil est déjà parvenu à un accord en ramenant les crédits de paiement à 1,1 % du RNB (revenu national brut). Rien de dramatique en l'occurrence, si ce n'est une évidente insuffisance des crédits, notamment pour la recherche qui, apparemment, convient à Londres comme à Paris.

Comment d'ailleurs pourrait-il en aller autrement quand on accumule les charges budgétaires destinées à aider les nouveaux États-membres ou candidats dont l'adhésion effective n'est qu'une question de temps, quand les autorités gouvernementales (tant à Londres qu'à Paris) ne veulent pas démordre du pourcentage de 1 % du produit brut pour alimenter un budget commun à des centaines de millions d'Européens. De qui se moque-t-on, lorsqu'on sait qu'un rapport des plus sérieux de la présidence de la commission budgétaire du Parlement européen (rapport Terence Wyne) estime que, pour être porteur, le budget commun devrait être compris entre 1,20 et 1,40 % de ce RNB ?

La question essentielle est donc de savoir si les Vingt-cinq – et demain les Vingt-sept (en attendant les Vingt-neuf ou Trente) – sont prêts à affecter un minimum significatif de ressources nouvelles à l'Union européenne en diminuant d'autant la charge budgétaire au niveau des États tout en rationalisant progressivement les dépenses strictement agricoles.

Par ailleurs, « Bruxelles » doit assouplir les formalités bureaucratiques estimées comme étant de plus en plus tatillonnes dans le domaine de l'agriculture. Les ruraux ne sont pas des énarques et le fait qu'en France 70 % des agriculteurs aient voté « non » lors du référendum du 29 mai, exprimant ainsi l'exaspération suscitée dans cette

catégorie socio-professionnelle par la méthodologie administrative en cours à Bruxelles précisément, nous paraît significatif.

Mais revenons aux Britanniques...

- On peut tout d'abord s'étonner que la déclaration faite le 12 juillet dernier par le chancelier de l'échiquier, M. Gordon Brown, s'exprimant devant la commission économique et monétaire du Parlement européen soit passée pratiquement inaperçue. La voici : « La mondialisation rend caduque la vision des pères fondateurs d'une dynamique de l'intégration créatrice d'une identité européenne [...] En effet, si dans la première partie de la construction européenne, on pouvait se concentrer sur des règles internes et sur la protection de notre marché, actuellement il n'y a plus de protection et il faut s'y adapter ».

Devant le Congrès du Labour à Brighton, fin septembre, Blair disait, de son côté: « Dans ce temps de globalisation rapide, il n'y a pas de mystère sur ce qui fonctionne [...] Le Royaume-Uni donne de plus en plus le ton car le nouveau monde récompense ceux qui vont vers lui ». Maints observateurs ont relevé que le président en exercice du Conseil européen a oublié, en la circonstance, de citer une seule fois l'Union européenne dans son propos. Et pour bien enfoncer le clou, selon l'Agence Europe toujours bien informée, il aurait encore déclaré « Nous n'avons rien à faire avec le malaise de la France ou l'“angot” de l'Allemagne ! ».

Hampton Court

Au Conseil européen informel de Hampton Court, les chefs d'État et de gouvernement avaient, à l'initiative de Tony Blair, décidé de discuter de la très vaste problématique de la mondialisation sans, en quelques heures seulement, prétendre, fort heureusement, « entrer dans le détail ». C'était le 27 octobre.

Dans sa lettre d'invitation, Tony Blair a demandé à ses collègues de réfléchir aux chances et défis du processus (compétitivité, sécurité, « création d'un monde meilleur et plus juste », circulation sans précédent des biens, capitaux et

individus, conséquences pour l'emploi, solidarité sociale, croissance, développement d'universités d'une classe mondiale (?), lutte contre l'immigration illégale, etc. Tout ceci sans conclusions écrites et formelles...

Dans le cadre historique impressionnant d'Hampton Court et dans de telles conditions, le charme ne devait pas opérer puisque, en outre, les problèmes qui fâchent étaient évités. La contribution de José Manuel Barroso fut donc appréciée : proposition de susciter un « fonds d'adaptation à la mondialisation » pour faire face aux chocs socio-économiques et à la délocalisation (suite de sa prise de bec avec Chirac à propos des licenciements chez Hewlett Packard), maintien avec quelques inflexions de ce qui était prévu pour la PAC entre 2009 et 2013, rendez-vous de révision budgétaire globale en 2009 pour la programmation ultérieure à 2013, etc.

La question des perspectives financières ne sera abordée qu'en décembre, mais nous aurons un avant-goût des intentions britanniques dès le mois de novembre.

À Hampton Court, Tony Blair a pris la posture de l'homme de bonne volonté : « Je crois, a-t-il dit, qu'un accord peut et devrait être atteint au Conseil avant Christmas. Je ferai personnellement les efforts nécessaires pour y arriver d'ici là, par des contacts personnels avec tous les responsables gouvernementaux concernés ». Le ton était donc à l'apaisement, mais Chirac avait décidé de se saisir de la circonstance pour lancer des avertissements, n'ayant pu obtenir (avant Hampton Court) que le commissaire Peter Mandelson – grand ami de Tony et chargé de négocier au nom des Vingt-cinq en vue de la prochaine messe solennelle de l'OMC en décembre à Tokyo – soit placé sous contrôle a priori avant toute nouvelle initiative. Cette mesure préventive a été écartée par le Conseil des ministres européens du 18 octobre en dépit du fait que plusieurs États membres s'étaient associés à la requête. M. Mandelson s'est donc vu confirmé dans sa position stratégique.

Jacques Chirac a menacé dans les couloirs de l'ancien palais royal d'user du droit de veto en cas de besoin. Lors de sa conférence, toujours à Hampton Court, il a cru devoir

confirmer publiquement que Paris ne s'associerait pas à un accord qui conduirait à « franchir les lignes rouges » déjà tracées pour le devenir de la PAC jusqu'en 2013. La « thérapie de groupe » imaginée par Blair n'a pas empêché Chirac de jouer les teigneux – alors que ni l'OMC ni l'agriculture n'étaient explicitement à l'ordre du jour du colloque – ni éviter que la Commission propose dès le lendemain une forte baisse de ses tarifs douaniers sur les produits agricoles européens (« la plus importante jamais consentie par l'Europe » a souligné M. Mandelson), en échange, il est vrai, de concessions dans d'autres secteurs et, notamment, celui des services. C'est donnant-donnant ! Or, à Paris, le locataire de l'Élysée n'apprécie pas du tout ce type de troc.

On peut comprendre, pour conclure sur ce point, la fermeté française, mais la menace d'un veto (qui n'a d'ailleurs pas fait reculer M. Barroso) nous paraît tout à fait regrettable. Elle nous rappelle trop les ukases des grandes heures du gaullisme triomphant pour nous paraître encore de saison.

Plus profondément, au surplus, comme l'observait judicieusement un récent éditorial du *Monde*, « l'affrontement entre Jacques Chirac et l'exécutif communautaire prend une dimension particulière au moment où l'Europe est en panne ».

Turquie : accord à l'arraché

La présidence britannique est passée en force pour obtenir un accord à l'arraché sur l'ouverture des négociations pour l'adhésion de la Turquie le 30 octobre, après une journée riche en rebondissements car jusqu'au dernier moment, on s'est interrogé.

- Certes, le 29 juin dernier, la Commission européenne, au terme d'un débat prolongé, a proposé au Conseil le cadre juridique de l'ouverture des négociations fixée à la date du 3 octobre. L'objectif est de parvenir à l'adhésion et à rien d'autre, comme le Conseil l'avait d'ailleurs décidé en décembre 2004. Une seule précision : les négociations devraient seulement se conclure après l'établissement des

perspectives financières postérieures à 2014, l'adhésion devant avoir des conséquences budgétaires très substantielles.

Parmi les conditions en vue d'aboutir, la reconnaissance par Ankara de la République de Chypre et celle du génocide arménien, sans oublier les droits du peuple kurde.

- Le 29 juillet, sous présidence britannique, les Turcs ont signé le protocole qui étend l'accord d'union douanière, déjà existant, avec la Turquie, aux nouveaux États membres de l'Union, dont la République de Chypre. Toutefois, le protocole était accompagné d'une déclaration relative à Chypre, spécifiant que sa signature et sa ratification ne signifiaient « en rien » une reconnaissance de la République de Chypre proprement dite. Contrairement, en effet, au reste de la communauté internationale, Ankara continue à ne reconnaître que la République turque autoproclamée du nord de l'île, sous haute protection militaire turque. Par ailleurs, toujours selon Ankara, cet accord n'oblige pas à ouvrir les portes de l'espace turc aux navires et avions chypriotes. Ce qui a paru inacceptable à l'Union européenne qui a, cependant, accepté cette disposition au moins à titre temporaire.

Le 4 août, sur *Europe 1*, Dominique de Villepin, Premier ministre tout beau tout neuf, croyait pouvoir affirmer que « le processus d'adhésion était conditionné à la reconnaissance de Chypre ». M. Erdogan, Premier ministre turc, s'est dit « attristé » par ce propos, tout en mettant les points sur les i : « Il est hors de question pour nous de discuter ou d'envisager toute nouvelle condition en vue du 3 octobre ».

Le 19 septembre, les ministres des Affaires étrangères des Vingt-cinq, réunis à Newport, au Pays de Galles, se sont entendus, après de laborieuses tractations, sur un texte affirmant que « la reconnaissance de tous les États membres était une composante nécessaire du processus d'adhésion » et que « l'Union européenne, en conséquence, soulignait l'importance qu'elle attache à la normalisation des relations entre la Turquie et tous les États membres de l'Union européenne aussi rapidement que possible ».

• Le 23 septembre, le parti majoritaire en France – l'UMP, inventée pour soutenir Chirac – a réuni une « Convention » sur le thème de « l'Europe et ses frontières » avec comme invité d'honneur Valéry Giscard d'Estaing qui n'a jamais caché son allergie à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. « Il existe, a-t-il notamment souligné, une contradiction évidente entre la poursuite de l'intégration politique de l'Europe et l'entrée de la Turquie dans les institutions européennes. »

En marge de ladite convention, le président de la République française aurait eu une « franche explication » avec son ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy. Il aurait fait comprendre au patron de l'UMP que s'il mettait des bâtons dans les roues gouvernementales à propos de l'ouverture des négociations avec la Turquie, il dépasserait les bornes et devrait alors quitter le gouvernement. « Il a compris » aurait dit Chirac en privé à ses visiteurs « il a reculé et effectivement adopté un profil bas ». C'est dire que ce type de débat franco-français, comme beaucoup d'autres, s'est terminé en queue de poisson.

• Le 28 septembre, à Strasbourg, le Parlement européen a « durci le ton » en adoptant à la majorité une résolution sur la Turquie où il assure que si celle-ci ne reconnaît pas Chypre dans les meilleurs délais, cette situation pourrait conduire à l'arrêt du processus de négociation lui-même. Le Parlement européen appelle également la Turquie à reconnaître sa responsabilité dans le génocide arménien. D'autre part, et surtout, le Parlement a reporté (311 oui, 285 non, 63 abstentions) son avis conforme sur l'extension de l'union douanière avec la Turquie aux nouveaux États membres de l'Union européenne.

En outre, le Parlement européen a tenu à souligner que le « Traité de Nice n'est pas une base acceptable pour l'adoption ultérieure de décisions quant à l'adhésion de tout État membre en demandant que les réformes nécessaires soient effectuées dans le cadre du processus constitutionnel » et rappelle que « la capacité de l'Union à absorber la Turquie tout en maintenant la dynamique de l'intégration européenne est un élément crucial à prendre en

compte dans l'intérêt général de l'Union comme de la Turquie ». On ne pouvait être plus clair !

- De son côté, le gouvernement autrichien a continué à plaider la thèse selon laquelle la négociation avec Ankara devait pouvoir aboutir à un « partenariat » à défaut d'une adhésion, alors que la Turquie avait fait savoir qu'étant déjà membre de l'OTAN, du Conseil de l'Europe et d'une Union douanière avec l'Union européenne, elle n'avait que faire d'un tel partenariat. Vienne demandait au surplus que des négociations identiques s'engagent enfin avec la Croatie voisine, historiquement liée à l'Autriche.

À ce point du débat, la présidence britannique a fait preuve de toute son habileté, montrant soudain sa compréhension à l'égard du gouvernement de Zagreb, tandis que le commissaire européen en charge du dossier, le Finlandais Oli Rehn, se félicitait des avancées croates en matière d'éradication des réseaux de soutien à certains criminels de guerre en cavale, réclamés à cor et à cri par le Tribunal pénal international.

Les choses en étaient là quand – coup de théâtre – la Suissesse Carla del Ponte, procureur général dudit Tribunal, faisait savoir aux ministres des Affaires étrangères des Vingt-cinq réunis à Luxembourg qu'enfin, « depuis quelques semaines », la Croatie coopérait pleinement avec le TPI. Satisfaction pouvait donc être donnée aux Autrichiens. L'obstacle croate était levé.

Le général Ante Gatina, puisque c'est de lui qu'il s'agit, inculpé de crimes de guerre contre la minorité serbe de Croatie (province de Krajina) en 1995, est pourtant toujours en fuite. Les gens qui se veulent bien informés prétendent même qu'il se reposerait sur la Côte d'Azur.

Bien entendu, l'intervention de Mme del Ponte n'était qu'une pure coïncidence ce 3 octobre, de même que l'explosion mystérieuse qui s'est produite à Zagreb le 19 septembre précédent dans les locaux de l'Ambassade britannique.

Ce que l'on a moins dit, c'est que ce même 3 octobre, à Istanbul, on finissait par douter de la capacité des Européens à prendre une décision. Les Turcs sont demandeurs mais ne

sont pas des carpettes et il est parfaitement exact que l'appui téléphonique de Mme Condolezza Rice s'est avéré nécessaire pour lever les derniers obstacles, les États-Unis ne voyant que des avantages stratégiques à l'adhésion à l'Union européenne de ce partenaire majeur de l'OTAN.

En France, comme dans plusieurs autres pays européens, les réticences inspirées par les perspectives d'une adhésion turque à l'Union sont nombreuses. Pour les calmer, Chirac a accepté – cédant aux pressions de ses propres « amis » soucieux de possibles conséquences électorales – qu'un référendum sanctionne en France le résultat des négociations à leur terme si celui-ci est positif. Une fois que tout sera réglé, il est bien difficile d'imaginer un « non » qui d'ailleurs, toujours selon Chirac, jetterait la Turquie dans les bras de l'intégrisme.

À l'évidence, au surplus, la fuite en avant de l'élargissement ne s'arrêtera pas en si bon chemin... Il va falloir aussi absorber progressivement l'ancienne Yougoslavie aujourd'hui morcelée en « États souverains ». L'ancienne République yougoslave de Macédoine est sur les rangs. Nous devrions avoir à ce propos « l'avis » de la Commission européenne avant la fin de l'année. La Serbie Monténégro vient d'engager des pourparlers en vue d'un « accord de stabilisation et d'association », premier pas dans tout processus d'adhésion à l'Union, même si auparavant il conviendra de régler la destinée du Kosovo qui, très majoritairement devenu albanais, réclame son indépendance, ce dont, pour l'heure, les Serbes ne veulent pas entendre parler. Enfin, le commissaire Oli Rehn, en charge de l'élargissement comme on le sait, a annoncé en octobre qu'il allait recommander à la Commission et au Conseil des ministres d'ouvrir d'ici la fin de l'année des négociations avec la Bosnie Herzégovine – dont la structure, en tant qu'État, est passablement complexe et artificielle avec sa Republika Srpska (serbe) et sa fédération croato-musulmane – en vue également de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association.

La question (raisonnable) que nous devrions donc nous poser est celle, dans cette perspective, de notre sens des

responsabilités. Une nouvelle fois, « la machine à élargir paraît s'emballer », comme on l'a dit, alors que la machine à intégrer n'avance plus que cahin-caha, multipliant les ratés.

Quelle est notre capacité réelle à assimiler, puis à intégrer un nombre croissant de peuples et d'État si divers ? Nous n'ignorons pas que c'est la finalité du processus européen, mais avec les institutions dont nous disposons aujourd'hui et les budgets que nous paraissions disposés à affecter aussi parcimonieusement que possible à cette même « Europe », nos comportements ne brillent pas par leur cohérence.

Au lieu de constituer avec leurs partenaires les plus proches un noyau central politiquement fort, la France et l'Allemagne ont plutôt donné le spectacle d'une sorte de ventre mou qui s'affaisse. Souhaitons que ce ne soit qu'une illusion d'optique momentanée.

« Il y a pire que la cécité, disait l'un des plus grands philosophes allemands contemporains, c'est l'aveuglement qu'on croit qu'il voit quand c'est pourtant cette croyance où il est qui lui bouche la vue. »

(Paris-Antananarivo, 11 octobre-2 novembre 2005.)

Jean-Pierre Gouzy